

Travaux.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Domanys - 9 rue de Douaumont - 89000 Auxerre, tél. : 03-86-49-50-00, télécopieur : 03-86-52-37-32, adresse internet : <http://www.domanys.fr>.

Correspondant : Mme la Directrice Générale,
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs.

Objet du marché : Réhabilitation de 105 logements à MIGENNES 2 à 13 rue Riglet et 1 et 3 à 7 rue Sémard

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - objet principal : 45000000
Lieu d'exécution : code NUTS = FRC14

Type de procédure : procédure adaptée.

Description succincte :

Réhabilitation de 105 logements.

Lieu d'exécution : MIGENNES 2 à 13 rue Riglet et 1 et 3 à 7 rue Sémard.

Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

DOMANYS dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-2 du Code de la commande publique 2019 relative aux marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 1-2 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

La Maison de l'Emploi et de la formation de l'Auxerrois a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale. Ce dispositif est identifié à l'article 1-3 du CCAP.

ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

Caractéristiques principales :

Le marché est divisé en lots oui non

Les travaux sont répartis en 13 lots. **Cette consultation ne concerne que les lots 335 et 430,** suite à une première consultation infructueuse et une modification des travaux. Les autres lots étant fructueux.

Lot n°008 : VRD (insertion)

Lot n°140 : Maçonnerie, démolition (insertion)

Lot n°180 : Couverture, zinguerie (insertion)

Lot n°245 : Menuiseries extérieures PVC, serrurerie (insertion)

Lot n°270 : Menuiseries intérieures (insertion)

Lot n°335 : Plâtrerie, cloisons, isolation (insertion)

Lot n°400 : Plomberie, sanitaire (insertion)

Lot n°430 : Chauffage gaz, ventilation (insertion)

Lot n°470 : Electricité (insertion)

Lot n°550 : Peinture (insertion)

Lot n°565 : Revêtements de sols

Lot n°575 : Carrelage, faïence (insertion)

Lot n°595 : Isolation thermique extérieure, peinture (insertion)

Possibilité de soumissionner pour :

- un lot
 plusieurs lots
 l'ensemble des lots

Durée du marché : Le délai d'exécution est fixé à l'article 4.1 du C.C.A.P.

Date prévisionnelle de commencement du marché :

↪ juillet 2020

Ce dossier comporte des options :

- NON OUI

Les Prestations Supplémentaires Eventuelles

- NON
 OUI

Les variantes

Variantes imposées

Ce dossier comporte des variantes imposées par DOMANYS :

- NON OUI : Lots concernés

Variantes proposées

DOMANYS autorise le candidat à proposer des variantes NON OUI

Modalité de financement : Prêt CDC, Fonds propres.

Modalité de paiement : maximum 30 jours.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Voir les détails de présentation des dossiers de candidature et offre dans le règlement de consultation.

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui.

Visites des lieux

Concernant les lots, une visite est possible. A votre charge de l'organiser de façon autonome et de nous remettre un certificat de visite.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques, attributaire du marché :

Vous pouvez répondre soit seul, soit en groupement momentané d'entreprises.

Domanys n'impose aucune forme de groupement particulière (solidaire ou conjoint)

En cas de groupement d'entreprises :

- le mandataire sera solidaire ayant la capacité juridique, technique et financière d'assurer l'exécution du marché en cas de défaillance d'un des membres du groupement et disposant des assurances professionnelles correspondantes,
- une annexe à l'acte d'engagement précisera la répartition des missions pour chaque entreprise, conformément à la convention écrite passée entre les différentes entreprises du groupement définissant les règles de fonctionnement du groupement. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander la production de cette convention.

Vous avez même la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements. Dans ce cas, toutefois, la même entreprise peut faire partie de plusieurs groupements concurrents à condition de ne pas être plus d'une fois mandataire.

Important : la composition du groupement ne peut être modifiée une fois les candidatures et les offres remises.

Critères d'attribution :

Le marché est attribué au candidat qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, au vu d'un classement des offres, réalisé sur la base des critères pondérés comme suit :

- ➡ valeur technique de l'offre : 45 %
- ➡ prix : 40 %
- ➡ délai : 15 %

Date limite de réception des offres : 3 avril 2020 à 17 h 00.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : le dossier de consultation est à télécharger sur la plate-forme, <https://marches.e-bourgogne.fr> (**référence : migennes-105logts-2lots**). En cas de difficultés techniques pour télécharger le dossier, l'entreprise dispose d'une aide spécifique au numéro suivant : 0970 609 909.

Il est fortement conseillé de s'inscrire sur <https://www.ternum-bfc.fr> pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.

Vos questions durant la mise en concurrence :

Durant la procédure de mise en concurrence, vous devez adresser vos questions ou demandes de précision par le biais de la plate-forme Territoires Numériques, étant entendu que nous n'enversons les renseignements complémentaires qu'au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.

Dès lors, vous devez envoyer vos questions et demandes de précisions en temps utile par rapport à ce délai.

Les demandes sont faites exclusivement par voie écrite selon les modalités suivantes :

⇒ ~~par le biais de la plate-forme~~ : <https://www.ternum-bfc.fr>

Les réponses sont apportées à l'ensemble des candidats. Il est donc important de bien renseigner votre profil et notamment l'email de contact sur le site <https://www.ternum-bfc.fr>

Adresse à laquelle les candidatures doivent être remises ou envoyées :

Vous devez répondre exclusivement de manière dématérialisée via le site : <https://www.ternum-bfc.fr>

Assistance : pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, un numéro est à la disposition des soumissionnaires : 0970 609 909

Les plis sous format papier, envoyés par voie postale ou déposés à l'accueil de Domanys, ou adressés par mail, ne seront ni ouverts, ni analysés.

Copie de sauvegarde : L'envoi d'une copie de sauvegarde (papier, CD rom, clé USB, etc) est autorisé, elle sera transmise sous pli cacheté et revêtue obligatoirement de la mention « copie de sauvegarde ». La copie de sauvegarde est destinée à se substituer au dossier remis par voie dématérialisée dans trois cas : lorsqu'un programme malveillant a été détecté, lorsqu'un problème de transmission a été constaté et enfin, lorsque le dossier n'a pas pu être ouvert par l'acheteur public. Dans ces situations, la copie de sauvegarde se substitue au dossier initial. S'il n'a pas été nécessaire d'ouvrir la copie de sauvegarde, celle-ci sera détruite.

La copie de sauvegarde sera transmise à Domanys – 9 rue de Douaumont – BP 36 – 89010 AUXERRE cédex de manière à parvenir au plus tard avant la date et heure fixées par le présent document, soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, soit remis à la main contre récépissé.

Les remises contre récépissé se font à l'adresse indiquée ci-dessus du **lundi au jeudi** entre 8h30 et 12h et entre 13h30 et 17h00, à l'accueil.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Le dossier présenté devra comporter les éléments relatifs à la candidature et à l'offre conformément aux articles 3.5 et 3.6.

Unité monétaire : euro

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif 22 rue Assas, 21000 Dijon, tél. : 03-80-73-91-00, télécopieur: 03-80-73-39-89

Date d'envoi du présent avis : 10 mars 2020.